



Bruxelles, le 1^{er} février 2019
(OR. en)

5814/19

ECOFIN 70
UEM 22
SOC 49
EMPL 38
COMPET 77
ENV 84
EDUC 34
RECH 57
ENER 40
JAI 66

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)/Conseil
Objet:	Rapport 2018 sur la viabilité des finances publiques – Projet de conclusions du Conseil Ecofin

Les délégations trouveront ci-joint le projet de conclusions du Conseil concernant le rapport 2018 sur la viabilité des finances publiques, élaboré par le Comité économique et financier le 1^{er} février 2019.

RAPPORT 2018 SUR LA VIABILITE DES FINANCES PUBLIQUES

– Projet de conclusions du Conseil Ecofin –

Le Conseil Ecofin:

1. PREND NOTE AVEC SATISFACTION du "rapport 2018 sur la viabilité des finances publiques" présenté par la Commission, qui actualise et renforce l'approche pluridimensionnelle de l'évaluation de la viabilité des finances publiques dans l'Union européenne et s'inspire du rapport 2018 sur le vieillissement; RÉAFFIRME les différentes fonctions de l'analyse de la viabilité des finances publiques réalisée par la Commission, y compris pour l'identification des risques budgétaires potentiels qui se posent dans certains pays de l'UE et son utilisation comme base pour la formulation d'exigences et de recommandations en matière de politique budgétaire dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance et du Semestre européen;
2. SOULIGNE que des vulnérabilités persistent à court terme, des risques budgétaires ayant été identifiés pour un pays. Toutefois, les niveaux d'endettement élevés ou croissants constatés dans certains États membres continuent de représenter d'importantes sources de vulnérabilité à court terme, susceptibles d'engendrer des risques pour les finances publiques même à court terme si les perceptions sur les marchés financiers venaient à se modifier;
3. MET EN EXERGUE le fait que, à moyen terme, sept pays de l'UE semblent présenter un risque élevé et quatre autres pays un risque moyen, en raison principalement de niveaux élevés d'endettement public, situation qui, dans certains cas, est aggravée par la faiblesse de la position budgétaire, la sensibilité aux chocs défavorables et les dépenses publiques prévues liées au vieillissement de la population;
4. PREND NOTE de l'utilisation à la fois de l'analyse de la soutenabilité de la dette et de l'indicateur de l'écart budgétaire (S2) en vue d'enrichir les conclusions sur la viabilité des finances publiques à long terme; RELÈVE que six pays de l'UE semblent présenter, sur le plan de la viabilité, un risque élevé à long terme, et quatorze un risque moyen, en raison principalement de l'accroissement prévu des dépenses liées au vieillissement de la population et, dans certains cas, de vulnérabilités liées aux niveaux élevés d'endettement public; EST CONSCIENT des défis importants que l'évolution démographique présente pour la viabilité des finances publiques à long terme;

5. ESTIME que les niveaux élevés d'endettement public peuvent freiner la croissance économique et réduire la capacité des finances publiques à assurer une stabilisation contracyclique en cas de ralentissement économique, et entraînent des répercussions négatives sur les conditions de financement et la stabilité financière dans l'ensemble des États membres, en particulier ceux ayant l'euro comme monnaie commune;
6. MET L'ACCENT sur le fait que, dans le cadre d'une combinaison adéquate de politiques visant à relever le défi de la viabilité des finances publiques, il faut s'attacher à assurer la stabilité macrofinancière et une situation saine des finances publiques, y compris par la réforme des systèmes de retraite, de santé et de soins de longue durée, ainsi que l'accumulation de capital et des réformes qui stimulent la productivité, la croissance et l'emploi, en fonction des principales raisons qui sous-tendent les défis particuliers propres à chaque État membre; SOULIGNE que la conjoncture macroéconomique favorable, marquée notamment par des taux d'intérêt faibles, devrait être mise à profit pour reconstituer les réserves budgétaires, en particulier dans les États membres où la dette publique est élevée; SOULIGNE également que les politiques macroéconomiques et les réformes structurelles devraient aussi contribuer à créer un environnement économique favorable à l'assainissement budgétaire dans les pays qui doivent réduire leur dette publique;
7. INSISTE sur le fait que, même dans les cas où l'analyse de la Commission fait apparaître que la viabilité des finances publiques est exposée à de faibles risques à moyen et à long terme, les États membres doivent veiller à avoir une situation budgétaire saine, leur permettant de faire face à des chocs éventuels sur l'ensemble du cycle économique; RÉAFFIRME que, pour assurer des niveaux d'endettement soutenables, il est nécessaire de respecter les règles budgétaires de l'UE;

8. MET EN AVANT le fait que, compte tenu des défis démographiques et comme le fait apparaître le rapport 2018 sur le vieillissement, les réformes de grande envergure ont une incidence positive substantielle sur la viabilité des finances publiques à long terme; RÉAFFIRME qu'il est nécessaire de poursuivre une stratégie appropriée dans tous les domaines liés au vieillissement de la population en tenant compte des situations propres à chaque pays et des défis en matière d'adéquation des retraites, tout en évitant des mesures allant à contre-courant des réformes déjà entreprises pour renforcer la viabilité des systèmes; SOULIGNE que cela implique une mise en œuvre rapide et complète des recommandations par pays formulées dans le cadre du Semestre européen et que les États membres doivent encore prendre des mesures supplémentaires, bien qu'à des degrés divers, pour augmenter l'âge effectif de départ à la retraite, y compris en œuvrant en faveur de l'allongement et du renforcement de la participation au marché du travail et en évitant une sortie précoce de celui-ci, ainsi qu'en alignant l'âge de départ à la retraite, la période de cotisation nécessaire ou les prestations de retraite sur l'espérance de vie; en outre, rappelant ses conclusions du 8 novembre 2016¹, le Conseil ESTIME que la réalisation du double objectif consistant à assurer la viabilité des finances publiques et l'accès de tous à des services de soins de santé de bonne qualité, en améliorant l'efficacité et l'efficacités des systèmes de santé et de soins de longue durée, est particulièrement importante;
9. APPELLE les États membres, en particulier ceux pour lesquels il a été établi qu'ils présentent, sur le plan de la viabilité, un risque élevé à moyen terme, à concentrer leur attention, dans leurs prochains programmes de stabilité et de convergence, sur des stratégies budgétaires et structurelles privilégiant la viabilité et la croissance; et INVITE les États membres et la Commission à prendre en considération ces constatations sur la viabilité dans les analyses et les exigences et recommandations en matière de politique budgétaire qu'ils formulent dans le cadre du Semestre européen et du pacte de stabilité et de croissance. Le Conseil et la Commission continueront d'assurer un suivi périodique de ces stratégies et de l'évolution de la viabilité des finances publiques, dans le respect des compétences nationales, y compris en intégrant dans leur évaluation les dernières évolutions de la situation macroéconomique, des politiques budgétaires et des réformes structurelles, notamment en ce qui concerne les systèmes de retraite, de santé et de soins de longue durée;

¹ Conclusions du Conseil concernant le rapport conjoint du Comité de politique économique (CPE) et de la Commission sur les soins de santé et les soins de longue durée dans l'UE, 8 novembre 2016.

10. INVITE la Commission à procéder d'ici le début de 2022 à l'évaluation périodique approfondie et globale de la viabilité des finances publiques, notamment en améliorant encore les méthodologies destinées à évaluer la viabilité des finances publiques et en utilisant les projections actualisées des dépenses liées au vieillissement de la population qui figureront dans le prochain rapport 2021 sur le vieillissement, tout en mettant entretemps régulièrement à jour son évaluation de la viabilité (sur la base du "Debt Sustainability Monitor"). Le Comité de politique économique devrait présenter un rapport au Conseil en se fondant sur cette évaluation approfondie et globale.
-